

## Problème loi Carrez

Par **sako**, le **03/05/2005** à **08:00**

Bonjour, voici mon souci:

j'ai acheté mon appartement il y a 3 ans, il avait été mesuré par un architecte à 81m<sup>2</sup> loi carrez (c'est ce qui est consigné dans mon acte de propriété).

Je souhaite le vendre aujourd'hui et la société de mesurage le mesure à 73m<sup>2</sup> loi Carrez.

Je pense que comme le vendeur d'il y a 3 ans travaillait chez ce cabinet d'architecte, que je me suis fait avoir ( le vendeur connaissait aussi très bien l'agence immobilière par laquelle j'étais passé).

Je sais que la loi carrez prévoit une période de un an pour se retourner contre le vendeur mais je voudrait savoir si je peux avoir un autre recours et contre qui ( le vendeur, l'agence, l'architecte ou les 3?).

voilà merci de votre aide

Serge